



PARIS - VERSAILLES - MANTES à la marche

Le CSME participera une nouvelle fois à la randonnée pédestre nocturne PARIS-MANTES dans la nuit du 28 au 29 janvier 2023.

Deux options:

	Distances	Frais d'inscription	Transport en car
1	54 km : Départ de Versailles, devant le château, Place d'Armes, le dimanche 29 janvier à 0h00	12,50 euros *	10,00 euros *
2	39 km : Départ de Beynes, Place Saint-Martin, le dimanche 29 janvier à 1h00.		

Le CSME Randonnée Pédestre prend en charge les frais d'inscription ; seul le coût du transport en car de Mantes-la-Jolie aux points de départ (Versailles et Beynes) est à la charge des participants. Quant au trajet d'Eaubonne (place du marché) à Mantes-la-Jolie, il se fait en covoiturage au tarif VP5.

Des séances d'entraînement (25 km en 5h00 environ) seront organisées avant cette épreuve. **
Départ fixé à **7h30** sur le parking du gymnase du Luat, 105 Route de Montlignon à Eaubonne ; ces séances sont gratuites et se font sans ravitaillement.
Les adhérents voulant se tester peuvent y participer sans pour autant s'inscrire au Paris-Mantes.

Pour toute information, contactez :

Thierry CHAUVEL thierrychauvel@yahoo.fr ou 06 60 36 33 27 (appel vocal, sms ou Whatsapp)

Les bulletins d'inscription accompagnés d'un chèque à l'ordre de : « C.S.M.E Randonnée pédestre » du montant du prix du transport devront lui être adressés **avant le 30 décembre 2023** à l'adresse suivante : *Thierry CHAUVEL 148, chaussée Jules César 95600 Eaubonne*

* tarifs 2020 à titre indicatif : ceux de 2023 n'ont pas encore été fixés

** les dates des entraînements seront précisées ultérieurement

Le bulletin d'inscription définitif comportant les tarifs 2023 sera disponible sur le site internet du club www.randeaubonne.fr dès que possible.

PARIS-MANTES 2023 39 km - 54 km entourer la distance de votre choix

NOM :

Prénom :

N° téléphone :

e mail :

@

Date de naissance :

En cas de désistement, votre versement reste acquis au club, dès lors que les frais auront été engagés, sauf si un remplacement est possible. Les chèques non utilisés seront détruits.

Les sorties sont réservées aux adhérents du club à jour de leur cotisation au moment de l'inscription.

En cas de report ou d'annulation de cette sortie dû à un cas de force majeure (grèves, attentats, intempéries) le club ne pourra être tenu pour responsable et aucune indemnisation ne pourra lui être demandée.

date

Signature